

Le permis de louer

Il doit être demandé par les propriétaires, bailleurs ou professionnels de l'immobilier avant la mise en location de tout logement à Drancy. Depuis le 1er juillet 2025, il s'applique à l'ensemble du territoire communal.

Ce dispositif vise à lutter contre l'habitat indigne, les marchands de sommeil, la division pavillonnaire, la surpopulation et les nuisances (dégradations, troubles du voisinage, stationnement anarchique).

Vos démarches

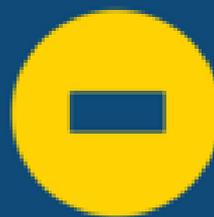


Demander une autorisation de mise en location

Demander en ligne un permis de louer pour un logement construit il y a 10 ans et plus.



Le logement a



10 *ans*

Déclaration de mise en location

Déclarer en ligne la mise en location d'un logement construit il y a moins de 10 ans



Transférer un permis de louer au nouveau propriétaire

Demander en ligne le transfert d'une APML en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux d'un logement

Qui est concerné ?

Cette mesure s'applique à **tous les logements**, meublés ou non, collectif ou individuel.



Les locations courtes destinées aux étudiants sont également concernées. Les logements sociaux dans ces zones sont exemptés de permis de louer.

- › Si votre logement a été construit il y a moins de 10 ans, vous devez seulement [déclarer votre location](#).
- › Si votre logement a été construit il y a plus de 10 ans, vous devez [demander une autorisation](#) de mise en location "Permis de Louer".

Qu'est-ce qu'un logement décent et salubre ?



Prérequis pour être en règle et rédiger son bail



Quels sont les risques en cas de non-conformité ?



Plus d'informations

Les chiffres de juin 2021 à septembre 2024



CONTACT

SERVICE MUNICIPAL

Service Permis de Louer

Place de l'hôtel de Ville
93700 Drancy

✉ PERMISDELOUER@DRANCY.FR

☎ 01 87 01 05 07



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)

